

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
 De numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:  
 A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.  
 A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :  
 Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;  
 Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 1<sup>er</sup> juillet 1842.

Nous éprouvons le besoin de revenir sur la profession de foi faite par M. le général Jacqueminot dans une réunion d'électeurs, parce qu'elle est le programme des conservateurs et qu'elle révèle ce que la France doit attendre d'eux. Il nous est impossible de ne pas faire remarquer tout ce que ce langage a d'étrange et d'inaccoutumé, et de ne pas nous étonner qu'on ait pu l'entendre sans hausser les épaules. Une réunion d'électeurs qui, en ne fermant pas la bouche à un député tenant un pareil langage, n'aurait pas cédé seulement à un sentiment de politesse, n'aurait compris ni sa dignité ni le respect qu'on lui doit. Quoi ! il ne se serait pas trouvé dans une nombreuse assemblée un homme qui rougit d'entendre caresser ses intérêts, qui eût honte de s'entendre dire en face : Vous êtes de Paris, j'ai voté la dotation, persuadé, comme vous l'êtes tous, que l'argent qu'on accorde aux princes se dépense dans Paris; c'est-à-dire : J'ai voulu pressurer la France pour vous favoriser, vous, Parisiens; j'ai consenti à dilapider la fortune publique, afin que la cour fit chez vous quelques dépenses de plus; j'ai enlevé la substance des pauvres ouvriers, afin qu'il vous en revint quelques bribes ! Oh ! c'est une chose déplorable que d'entendre un homme qui se pare du titre de représentant du pays révéler de pareils sentiments, étaler de telles idées, s'appuyer sur elles pour briguer des suffrages, mentir à tous les principes, les faire tous fléchir pour caresser la tourbe qu'on méprisera demain en raison de sa faiblesse coupable et de sa lâche approbation à de semblables maximes.

Mais, en vérité, ne faisons pas ces gens-là meilleurs qu'ils ne sont; le général Jacqueminot les avait bien jugés ces grands citoyens, et tout l'auditoire a souri avec lui quand, après avoir énuméré combien l'Europe pouvait armer de soldats contre nous, il s'est courageusement écrié : J'ai eu peur ! Oui, la noble assemblée a souri, et il ne s'est pas trouvé un sifflet courageux pour récompenser un général français qui ose avouer qu'il a peur ! Après cela, M. Jacqueminot pouvait tout dire, et il ne faut pas s'étonner qu'il ait prétendu que la France n'avait pas été insultée. On connaît l'histoire de cet homme qui, ayant reçu un soufflet, porta la main à sa figure en s'écriant : Vous m'avez donné là un terrible coup de poing; il se dispensait de venger l'injure qu'il avait reçue en la niant. M. Jacqueminot et le ministère ont fait ainsi; ils prétendent que la France n'a pas été insultée, pour se dispenser de punir les insulteurs. L'histoire dira un jour qu'une nation pleine de force et d'orgueil national a été mise au ban des autres nations, qu'on a conclu sans elle et malgré elle un traité qui changeait la face d'un empire, qu'on a brisé la puissance de celui qu'à tort ou à raison elle avait choisi pour allié, qu'elle avait promis de soutenir, qu'on lui a imposé une alliance dont elle ne voulait pas, qu'on l'a forcée à regarder, les bras croisés, le bombardement et la ruine d'un pays qui tournait les yeux vers elle. Alors l'histoire qui

ne sera écrite ni par M. Jacqueminot, ni par tous ceux qui ont à se reprocher l'abaissement de la France, l'histoire dira si ce n'est pas là une insulte.

La France tout entière s'est émue en apprenant quel usage les Anglais faisaient du traité sur le droit de visite; la dignité nationale blessée s'est réveillée; le pays a vu son honneur compromis, ses intérêts matériels sacrifiés. Quant à M. Jacqueminot, il a déploré que la France pût rompre un traité qu'elle avait signé, et dans cette rupture il voit pour Paris, probablement pour le 1<sup>er</sup> arrondissement qui le nomme, des pertes immenses qui s'élèveront peut-être à ces quarante-cinq ou cinquante millions pour lesquels Paris exporte. Rien n'est plus absurde, car ce qui doit affranchir notre commerce est précisément ce qui paraît à M. Jacqueminot devoir l'entraver. Mais voyez un peu où va l'aberration. Après cette apologie du traité sur le droit de visite, il était naturel de penser que M. Jacqueminot n'est pas de ceux qui ont repoussé la ratification du traité; eh bien ! pas du tout. M. Jacqueminot sait que l'immense majorité du pays a confirmé le vote de la chambre, et il vient dire tranquillement à ses électeurs : « Il est vrai que je pensais mal, mais j'ai bien voté. » Les mystères du scrutin secret ont l'avantage de rendre bien des services de ce genre.

Pour la réforme électorale, M. Jacqueminot votera contre elle à jamais. Tout progressera autour de lui, il restera immobile; la raison publique indiquera les réformes qu'aura nécessitées la marche du temps qui ne s'arrête jamais. M. Jacqueminot les repoussera. Jamais on ne mérita mieux le nom de borne.

Quant aux fonctionnaires publics, il faut bien se garder de les éloigner de la chambre. Vous voulez que les députés ne puissent pas être nommés à des emplois; allons donc ! mais vous n'y pensez pas ! N'auront-ils pas, dit M. Jacqueminot, des enfants, des neveux, des frères, une fille à marier ? Laissez donc les choses comme elles sont; c'est-à-dire, la corruption s'étaler largement, publiquement, sans que rien la gêne, la maintienne; en vérité, ce n'est pas la peine de lui fermer une porte.

Voilà les parties les plus importantes de cet incroyable discours dans lequel il n'y a pas eu la plus petite place pour un sentiment élevé, pour une idée généreuse; c'est l'égoïsme, la peur, la servilité étalés avec un cynisme révoltant de bonhomie et de laisser-aller, digne au surplus des auditeurs chez lesquels il n'a pas même provoqué un murmure.

Si M. Jacqueminot devait seul tenir ce langage et faire parade de tels sentiments, il ne faudrait peut-être pas trop s'en occuper; il faudrait laisser tomber dans l'oubli et l'oratour et le discours; mais ce langage est celui de tous les ministériels; c'est avec les mêmes paroles qu'ils se présentent devant les électeurs, leur enseignent le culte de la peur, la crainte de l'étranger et le respect de tous les ministres, quelque mauvais qu'ils soient. C'est ainsi que tout se pervertit, et que, tout sentiment généreux s'amoindrissant, la France marche à un avenir qui menace d'être terrible.

### INDUSTRIE LINIÈRE. — NOUVEAU TARIF.

Dans la discussion de la loi de douanes du 6 mai 1841 (séance de la chambre des députés du 16 février de la même année), M. Grélerin, commissaire du gouvernement, observait, d'une part, que, depuis trente ans et plus, il n'avait cessé d'être importé en France une moyenne de 4 millions de kilog. de toiles étrangères; d'autre part, que l'exportation française pour les fils et toiles

indigènes, qui avait été en 1827 de 1,300,000 kilog., était en 1834, avant l'invasion des fils à la mécanique, de 813,000 kilog., et en 1838 et 39, après cette invasion, de 962,000 kilog.; il en tirait cette conclusion que l'action des taxes avait eu une faible influence sur l'exportation de nos toiles, et c'était les états de douane à la main que M. Grélerin procédait à l'autopsie du mal qu'il s'agissait de guérir à coups de tarifs protecteurs, selon l'opinion mal réfléchie des intérêts de l'industrie linière.

L'importation des fils de lin étrangers s'est élevée en 1838 à 5,130,000 kilog., en 1839 à 6,804,000, et en 1840 à 6,800,000. L'importation des toiles s'est élevée en 1838 à 5,130,000 kilog., en 1839 à 4,184,000, et en 1840 à 3,700,000.

Ainsi, dans les trois années que nous venons d'indiquer, en même temps que l'introduction des fils étrangers avait été à peu près stationnaire, celle des toiles avait notablement diminué, et cette diminution, il est bien de le constater, tenait surtout à ce que l'industrie du tissage de la toile a atteint chez nous un degré remarquable d'habileté et de perfection, tel enfin que pour un certain nombre d'articles notre fabrication est supérieure à celle des Anglais. Jusque-là donc, force est bien de le reconnaître, les importations anglaises ne s'étaient pas montrées si sérieusement mortelles à notre production nationale des lins qu'on l'a bien voulu dire. Il ne s'introduisait alors, en moyenne, que 7 millions de kilogrammes de fils et 4 millions de kilogrammes de toiles sur une fabrication nette de 90 millions de kilogrammes dont notre sol fournit toute la matière première, c'est-à-dire environ un dixième de notre production normale.

Et sur cette production de 90 millions de kilogrammes, combien faisons-nous de fils par les procédés mécaniques ? 2 millions de kilogrammes seulement et 88 millions par les procédés anciens, c'est-à-dire par la filature à la main.

La filature française à la mécanique, à qui notre agriculture fournit la matière première, et qui, constamment retranchée derrière le contrefort de taxes plus ou moins prohibitives des provenances étrangères, qui n'avait à se défendre que contre l'introduction d'un dixième de sa production totale, n'a pu se soutenir, se développer et prospérer à côté de cette concurrence en réalité peu considérable. Ce n'est pas tout, car voici, pour l'industrie qui vient de forcer le gouvernement à une mesure qui n'est rien moins que la prohibition absolue des fils et toiles de lin anglais, un phénomène bien plus triste et bien plus remarquable encore : à côté d'elle, sur son propre terrain, elle qui, par la puissance d'une seule de ses machines fonctionnant pendant douze heures, peut donner pour douze heures de travail à dix ouvriers tisseurs, elle a rencontré une fabrication manuelle, permanente et annuelle de 88,000,000 de k. de toiles, et elle est restée impuissante, disons plus, elle s'est amoindrie devant cette immense et facile conquête, devant la lente et modeste concurrence de la filature à la main, car on comptait en France, il y a onze ans, près de quarante filatures à la mécanique. A Lille, qui en possédait douze à elle seule, on constatait alors des résultats satisfaisants, et cependant en 1838 il en restait à peine quinze à vingt dans toute la France, et Lille en comptait encore huit sur ce nombre. dit M. d'Hauterive dans le travail que nous avons cité dans notre précédent article.

En 1841, M. Cunin-Gridaine, déjà ministre du commerce et de l'agriculture, disait : « Nous possédons seulement 50 mille broches » qui font annuellement 2 millions de kilog. de toile sur les 90 millions de kilog. de notre fabrication indigène, et il faudrait

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### LE BEURRE ET LE SENTIMENT.

(Suite.)

(Voir les numéros du 30 juin et du 1<sup>er</sup> juillet.)

A ces mots, Louise releva la tête.  
 — Ce monsieur est poète ? demanda-t-elle.  
 — Oui, mademoiselle, poète, tout ce qu'il y a de plus incompris dans le genre : amoureux de la nuit, du jour, du beau-temps, de la pluie; tressaillant au frôlement d'une robe de femme; restant en extase devant une tulipe ou une asperge montée. Nous aurons ce carême un déluge de soupirs modulés harmonieusement sur tous les tons et dans tous les rythmes. Oh ! moi aussi, j'ai été poète. Ma tragédie de *Nabuchodonosor* est là pour l'attester. Mais je ne divaguais pas, je ne roulais pas les yeux comme un hydrophobe, je ne pouvais pas des soupirs à faire sombrer une frégate et chanceler la tour Saint-Pierre, certainement.  
 — Dites-moi, mon cher Georges, interrompit le papa Dumont, ce monsieur paie-t-il contribution ?  
 — Comment donc ! Il est électeur et éligible, du moins je le soupçonne, car il vient de faire un héritage colossal. Si vous voulez, je vous le présenterai un de ces jours.  
 — Certainement, certainement, exclama le bonhomme étourdiment. Puis il s'aperçut de sa bêtise, et se tournant timidement vers sa femme :  
 — N'est-ce pas, ma bonne amie, dit-il tout doucement, que ce monsieur... peut bien... D'ailleurs...  
 — Je n'y vois pas d'inconvénient, répondit sèchement la mère de famille.  
 L'ex-négociant poussa un soupir de satisfaction, puis se tournant vers son chien :  
 — Mithridate, parlez ! parlez, monsieur, tout de suite !  
 — Ouaah, ouaah... ah... fit le pauvre barbet.  
 On annonça une visite, et la conversation en resta là.  
 Louise fut ce soir-là plus rêveuse, plus mélancolique qu'à l'ordinaire. La pauvre enfant sentait son ame déborder. Un sentiment vague, indéfini, s'agitait discrètement dans son cœur. Elle tourna lentement les yeux vers Georges. Il venait de faire un méchant calembour qui avait mis la société en belle humeur. En ce moment il lui parut presque odieux.  
 Pendant que ceci se passait dans l'habitation de M. Dumont, Edouard se dirigeait à pas de loup vers la maison où il avait revu l'objet de son amour. Le hasard sert toujours les amoureux, dit un proverbe. Cette fois était appuyée contre la porte. Mais, avant de l'interroger, Edouard cherchait à se remettre de l'émotion violente qui l'agitait. Il allait donc enfin cette beauté mystérieuse qui l'avait fui si long-temps; il arrivait donc enfin au terme de ses souffrances.  
 — Maintenant, se disait-il, je suis libre, je suis riche; elle ne peut plus

me fuir, elle sera à moi... à moi !

Et cette pensée inondait son cœur d'une joie ineffable. Parfois cependant un doute cruel se glissait dans son ame et réfrénait brusquement ses transports.

— Si elle était mariée ! oh ! mais non, ce n'est pas possible ; il y avait trop de candeur dans l'expression de son regard, sa taille était trop aérienne, elle respirait dans une trop pure atmosphère de virginité. Décidément le mariage n'avait pas passé par là.

Toutes ces réflexions se terminèrent par la conclusion suivante :

— Le portier de la rue de la Sorbonne a voulu se moquer de moi, et moi j'ai été crétule jusqu'à la niaiserie.

Ceci bien convenu et arrêté, il adressa enfin la parole à la vieille.

— Ma bonne, pourriez-vous me dire quels sont les habitants de cette maison ?

— Monsieur, la maison appartient à M. Dumont, l'ancien drapier, qui l'habite avec sa famille.

— M. Dumont est marié, n'est-ce pas ?

— Oui, Monsieur.

— Il a sans doute des enfants ?

— Une fille seulement, Monsieur : M<sup>lle</sup> Louise, un vrai bijou d'enfant.

— Ah ! Louise ! murmura Edouard. Nul doute... c'est elle !

— Nous avons aussi depuis quelques jours une parente de madame qui est venue passer quelque temps en famille : une belle dame avec des plumes, des falbalas.

— Ciel ! fit Edouard en tressaillant violemment, une autre femme !... et d'où vient-elle ?

— De Paris.

— De Paris !...

— Oui, monsieur, de Paris où elle était allée pour affaires.

Le front d'Edouard se couvrit d'une sueur froide.

— Et quelle est cette dame ?

— C'est la cousine de M<sup>lle</sup> Dumont, la fille de M. Robinet, le commissaire-priseur, M<sup>lle</sup> Gertrude Robinet, aujourd'hui M<sup>lle</sup>...

— Assez ! assez ! cria Edouard furieux.

Et il s'enfuit comme s'il était possédé du démon.

Il n'y avait plus à en douter, celle qu'il aimait, celle dont l'image le poursuivait sans trêve portait bien cet abominable nom de Gertrude Robinet, ce nom qui se trouvait reproduit au bas de cette ignoble recette d'abricots dont le souvenir lui faisait monter au front le rouge de la colère et de la honte. Gertrude Robinet ! celle qui passait ses journées à ravaler des chaussettes ! celle qui faisait ses délices d'un matou ! celle qui écrivait abricot comme artichaut. Gertrude Robinet !... Le portier ne l'avait donc pas trompé ! C'était donc elle ! Quel malin démon se plaisait donc à lui faire voir sur les traits de cette femme tous les caractères d'une jeunesse passée sans retour ? Quel taquin farfadet avait imprimé le cachet de la poésie sur le front de cet être prosaïque et vulgaire ? Horreur ! profanation !

Et le poète désespéré se mit à galoper à l'aventure, comme la cavale

de la ballade de Bürger. Le nom de Gertrude Robinet bruissait sans trêve à son oreille et l'aiguillonnait dans sa course déréglée. Ce nom produisait sur lui l'effet de ces sonores instruments que les polissons attachent à la queue d'innocents caniches. Qu'on nous pardonne cette expression triviale.

Arrivé chez lui, Edouard s'assit et se mit à pleurer comme un enfant. Ainsi tout était perdu pour lui ! plus rien sur la terre ! Son dernier rêve, son unique rêve, celui qu'il caressait depuis si long-temps, celui qui l'aidait, le consolait, celui qui, en se réalisant, pouvait lui faire la vie belle et heureuse, il venait de s'évanouir tristement. Lui qui, pour conserver son cœur intact et pur à l'objet qu'il avait espéré, avait toujours évité religieusement le contact des plaisirs sensuels et des joies mondaines, lui, pauvre poète aimant, qui avait bravé les dégoûts et les déboires de l'existence pour attendre l'accomplissement du bonheur qu'il avait rêvé dans l'avenir, le voilà déchu de toutes ses espérances, le voilà contraint de courber le front devant la plus grossière, devant la plus stupide des réalités ! Il fallait donc mourir !

Tout en se démenant et en se tordant convulsivement, Edouard s'était approché de la fenêtre; et, se laissant aller sans réflexion à l'habitude qui le maîtrisait à son insu, il avait braqué sa longue-vue sur la fenêtre de celle dont il n'osait plus se rappeler le nom. Comme la première fois, il aperçut une jeune et charmante créature au front candide et rêveur, et qui, à demi étendue sur une causeuse de satin blanc, feuilletait négligemment un album posé sur ses genoux. Il entra brusquement, ferma sa fenêtre, et se posant les bras croisés dans une attitude dramatique :

— La figure est le miroir de l'ame, dit-il avec un sourire plein d'une furieuse ironie. Oh ! c'est infâme ! hurla-t-il après un instant de silence, et, saisissant son instrument d'optique, il le jeta à terre avec une telle violence qu'il le brisa en mille pièces.

Cet exploit parvint à calmer un peu son agitation.

Il se coucha.

L'hiver est la saison des bals et des fêtes joyeuses ; délicieuse saison que l'hiver ! délicieuse chose qu'un bal ! C'est là que se ébauchent toutes les amourettes ; c'est là que la jeune fille, échappant pour un instant à l'inquisition maternelle, peut entendre sans crainte ces mots caressants, ces phrases entrecoupées qui font tressaillir le cœur, qui peuvent toutes se traduire par ces mots : *Je vous aime !* et qui résonnent à son oreille comme une harmonie céleste au-dessus des harmonies de l'orchestre. C'est là que les mamans triomphent par leurs filles auxquelles elles ont détaillé les programmes minutieux de leurs poses, de leurs gestes, de leurs discours et des danseurs à marier. Délicieuse saison que l'hiver ! Les intrigues s'enlacent, se compliquent, s'embrouillent et se dénouent ; le cœur et l'esprit y sont en fonctions permanentes. La fête de demain empêche de donner un regret à la fête d'hier, et on se laisse emporter voluptueusement dans un tourbillon de danses, de parfums, de mélodies et de propos d'amour !

Je me souviendrai toujours d'une certaine petite ville, — qu'on nous permette pour un instant de reprendre notre individualité, — d'une pe-

200 mille broches pour suppléer aux 7 millions de kilog. de fils étrangers si nous les frappons d'un droit trop élevé.  
Les 7 millions de kilog. que nous importons ne se superposent pas à la filature française.

Tout cela était vrai. Alors comme aujourd'hui, le tissage français se ressentira certainement d'une mesure qui diminue de 7 millions de kilog. son mouvement de travail annuel, car cette masse d'importation étrangère appartient à un classe de fils que nos filatures à la mécanique ne fabriquent pas. Tandis que nous filons à peine le n° 120, nos concurrents livrent au commerce les nos 150, 160 et même 180; et c'est précisément cette classe de fils que le nouveau tarif frappe de prohibition, bien qu'il n'en ait pas élevé le droit dans des proportions aussi exagérées que sur les autres classes. Nous en avons assez dit pour faire également comprendre que notre agriculture, qui, au point de vue de la production, n'a rien à recueillir de cette mesure, en souffrira au point de vue général de la consommation. Ajoutons encore, du point de vue manufacturier, que Lille et Roubaix, qui consomment annuellement pour 6 millions de francs de fils étrangers en lin et étoupes, devront en ressentir une grande perturbation pour la fabrication de leurs produits spéciaux.

Ainsi ce petit coup d'état industriel pour lequel le ministre du commerce et de l'industrie vient de professer un si inconcevable et si déplorable oubli des tendances supérieures de la législation de 1836, de démentir ses vues et ses principes de 1841 sur la conciliation de tous les intérêts compris dans le travail national, les théories saines et progressives sur les rapports internationaux défendues par lui à la tribune de la chambre des députés dans la formation de la loi du 6 mai; ce coup d'état, disons-nous, qui aura pour effet, en donnant une illusoire et éphémère satisfaction à d'illégitimes appétits dans la personne de quelques manufacturiers électeurs ou éligibles, blessera à la fois les intérêts vrais d'une classe nombreuse de travailleurs, les intérêts généraux du commerce, de l'industrie, de la consommation, de la propriété; et, au lieu de se relever, l'industrie des lins aura fait un pas de plus dans le mal qui la travaille et la tue, en aggravant la situation si triste et si déplorable de nos départements vnicoles, car les choses sont ainsi faites sous le régime économique actuel qu'il n'est pas possible de protéger une industrie sans en grever quelque autre et sans porter ainsi, nous ne saurions trop le répéter, une atteinte certaine aux intérêts généraux.

La part de souffrances qui en reviendra à notre industrie agricole, il ne nous est pas donné d'en mesurer les conséquences; mais ce qui est bien certain, c'est que l'agriculture sera frappée même dans sa production de lins et du chanvre. En même temps que le prix des toiles augmentera, ce qui est un effet naturel et forcé de la prohibition des fils étrangers, leur consommation diminuera; elle sera détruite: c'est l'opinion de M. Cuoin-Gridaine insérée dans le *Moniteur* du 11 février 1841, et la consommation du coton, qui tire ses matières premières de pays lointains, augmentera, alors que cette industrie peut bien se déclarer satisfaite de l'importance qu'elle a prise dans le travail et dans la consommation nationale.

En ce qui concerne l'importation excessive en 1841 et surtout en 1842 des fils de lin anglais, il nous paraît plus vrai et plus rationnel d'en attribuer la cause aux vives et constantes réclamations des filateurs français en faveur de la mesure qui vient d'être consommée, et au mouvement de retraite que, dans toutes les questions d'ordre matériel législativement débattues dans ces derniers temps, les partisans des privilèges et du monopole commercial et industriel cherchent à imprimer à la science économique et à l'industrie nationale. Il appartenait à l'Angleterre, destinée à périr de mort violente sous les coups du monopole et de la prohibition, régime odieux et barbare que les classes représentées tendent manifestement à imposer à notre patrie, de chercher à prévenir les conséquences qui devaient en résulter pour elle. Dans l'acte auquel nous avons aussi justement reconnu un caractère particulier de représailles, c'est le cabinet français seul qui a tort, et qui, naïvement ou à dessein, s'est fait jouer par la politique anglaise.

L'industrie des lins ne sera donc pas relevée par le nouveau tarif. Dans un prochain numéro nous rechercherons les causes réelles et fondamentales de la ruine dont elle est aujourd'hui plus que jamais menacée.

**Le Moniteur** de ce jour publie une circulaire de l'administration des douanes concernant l'exécution de l'ordonnance nouvellement rendue sur l'augmentation des droits d'entrée de différentes marchandises étrangères. La direction des douanes prescrit à ses employés de mettre immédiatement à exécution cette ordonnance sur toute l'étendue de nos frontières, excepté toutefois dans la partie de la frontière du nord comprise entre Armentières et la Malmaison, près Longwy inclusivement, où l'ordonnance en question ne sera appliquée que le 20 juillet prochain, à moins qu'il n'en soit d'ici l'ordonné autrement. Si, à cette époque, il n'est survenu aucune autre prescription, on cessera, dès le 21 juillet au matin, de percevoir les nouveaux droits imposés sur les fils et les tissus de lin et de chanvre seulement, et on reprendra l'ancien tarif.

M. de Bornstedt a fait publier il y a quelque temps dans la *Gazette de la Haute-Allemagne* des articles de haute politique dans lesquels il engageait les gouvernements allemands à donner une amnistie générale pour tous les délits politiques. Cette noble pensée, chaleureusement plaidée, reproduite et soutenue par toute la presse allemande, paraît avoir porté ses fruits; car on écrit récemment des bords du Rhin au *Correspondant* de Nuremberg: « L'idée d'une amnistie générale paraît devoir se réaliser sous peu, et cette mesure salutaire serait promulguée par la diète germanique au nom de toutes les puissances allemandes et sans restriction aucune pour tous les délits politiques. »

Les princes allemands suivraient, en accordant une pareille amnistie, l'exemple donné récemment par le roi de Sardaigne, et auparavant par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse.

Les actionnaires du chemin de fer de la rive gauche de Versailles menacent d'intenter devant le tribunal correctionnel un procès à MM. Fould et consorts, administrateurs. Ils leur reprochent d'avoir manqué à des engagements qu'ils auraient pris lors du prêt de cinq millions à la compagnie, et d'avoir ainsi entraîné l'entreprise dans une voie désastreuse. Depuis quelques jours, cette affaire a vivement préoccupé les esprits à la bourse.

L'*Avis aux Contribuables*, de M. Cormenin, a eu sur tous les points de la France un vaste retentissement. Publié à la veille des élections, il était de nature à exercer sur la détermination des électeurs une influence très-grande, si non décisive. Le ministère l'a compris; aussi, a-t-il cherché, par un article qui a été inséré dans le *Moniteur*, le *Messenger*, le *Journal des Débats* et toute la presse ministérielle de Paris et des départements, à amortir l'effet que devait produire le vigoureux pamphlet de l'illustre écrivain. Attaqué, M. Cormenin n'a pas tardé à répondre à l'attaque, et il l'a fait avec plus de bonheur encore que dans la courageuse provocation qui lui avait valu l'insignifiante riposte de M. Lacave-Laplagne. Voici la réplique que l'éditeur Pagnerre vient de mettre en vente:

**DEUXIÈME AVIS AUX CONTRIBUABLES.**

OU RÉPONSE AU MINISTRE DES FINANCES,

Par Timon.

1<sup>re</sup> épigraphe. — « La France engage son avenir pour plus de dix ans, et encore faut-il que ce soient dix années de prospérité! »

2<sup>me</sup> épigraphe. — « Des besoins nouveaux apparaissent chaque année, et chaque année des besoins anciens exigent des sacrifices plus considérables. »

3<sup>me</sup> épigraphe. — « N'oublions pas que chaque somme de plus, quelque modique qu'elle soit, vient ajouter aux difficultés d'une position bien difficile déjà. »

(M. LACAVE-LAPLAGNE, aujourd'hui ministre des finances.)

Mézilles, ce 26 juin 1842.

A M. le ministre des finances.

C'est à Votre Excellence le ministre des finances, je crois, que j'ai l'avantage d'ôter mon chapeau, à M. Lacave-Laplagne que je parle.

Monsieur, je ne m'attendais pas que vous me feriez l'honneur de vous renfermer dans vos bureaux, salons, chambres à coucher et cabinets ad-

jacents, avec vos 635 directeurs, sous-directeurs, chefs, sous-chefs, petits-chefs et employés de tous grades et de tous traitements, pour regarder ce qui n'y est pas. Je suis vraiment confus de vos attentions.

Pour moi, Monsieur, je n'ai pas à mon service vos 635 directeurs, sous-directeurs, chefs, sous-chefs, petits-chefs et employés, avec le mobilier, les registres, les contraintes et les garnisaires, et c'est peut-être parce que je suis seul, voyez-vous, que je vais plus vite en besogne. Vous avez mis à manipuler mes chiffres cinq jours et cinq nuits, presque autant que pour le monde qui se fit en six jours, un jour de moins. Cinq jours pour rédiger ma petite brochure! Je n'ai eu, moi, besoin que d'une heure pour réduire au néant ce grand œuvre de votre création.

Le temps me presse et mon embarras est extrême; car il faut que je défende à la fois mon élection contre vos menées et les contribuables contre vos impôts. C'est là bien de la besogne.

Vos objections, Monsieur, sont de deux sortes: objections de chiffres, objections de raisonnement.

Que dites-vous sur mon chiffre? Deux choses seulement.

1<sup>o</sup> Vous établissez une cote proportionnelle d'impôt d'après le recensement de la population.

Mais votre base de la cote moyenne est arbitraire dans le détail, vous ne pouvez le nier. Vous ne pouvez nier non plus qu'il y ait eu augmentation sur chaque nature de contribution, de même que sur chaque cote individuelle, de même que sur le chiffre total qui offre un excédant d'im-  
21 f. 55 c. 0/0. Coupez, divisez, groupez et regroupez vos répartitions et d'impôt direct et annuel que nous payons aujourd'hui de plus qu'en 1830. C'est à ce chiffre inexorable qu'il en faut revenir, et voilà votre gouvernement à bon marché!

2<sup>o</sup> Vous triomphez ensuite d'un double emploi commis dans l'énonciation des budgets annexes, et vous ne seriez pas fâché de donner ici le change à vos lecteurs. Mais vous savez bien que je ne me suis pas servi le moins du monde dans mes argumentations de cette note jetée tout à la fin et presque hors du livre. Otez-la, et qu'y a-t-il à changer dans mes raisonnements? pas un mot. Et dans mes calculs? pas un centime. Et dans votre situation financière? rien, absolument rien.

Que dis-je, rien? Il y a déficit sur le présent, déficit sur l'avenir, toujours déficit.

Il est vrai que pour combler ce déficit, si vous n'avez guère d'argent, vous avez, en revanche, beaucoup de ressources... d'esprit.

Ainsi l'impôt, d'après vous, rendra en moyenne, bon an, mal an, et jusqu'en 1855, 133 millions en sus des prévisions du budget de 1843; mais vous n'y songez pas! 133 millions chaque année! 133 millions tout juste, sans un zéro de moins, sans un centime de moins, et aussi sans aucun accroissement de remboursement, de guerre, de catastrophe? aucun? aucun?... Voilà qui est merveilleux! Quoi donc! le monde politique, le monde guerrier, le monde commercial, le monde agricole, le monde financier, même le monde de vos dépenses, le plus grand des mondes connus, tous les mondes enfin resteraient immobiles pendant treize ans pour justifier votre chiffre énorme, fabuleux, éblouissant, de 1,730 millions de recettes dont vous n'avez pas fait compte jusqu'ici, tant vous êtes riches! Et en effet qu'est-ce que cela? une bagatelle de 1730 millions! C'est égal, je suis forcé de convenir qu'il faut avoir une très-belle imagination pour rencontrer de la sorte sur son chemin, par hasard et sans y penser, la chose n'en valant assurément pas la peine, une trouvaille de 1730 millions! Quand je disais que vous méritiez d'être nommé ministre des finances dans le royaume des *Mille et Une Nuits*! Oui, Monsieur, la reine Schéhérazade vous y attend, vous y serez ministre irresponsable et vous y foulerez sous vos pieds plus d'or que vous n'en laissez dans nos poches.

Je sais bien que vous me répondrez qu'il ne faut pas que j'attache une grande importance à votre compte oriental des 1730 millions, et que je ne dois pas le prendre plus au sérieux que vous ne le prenez vous-même.

Vous me faites l'honneur de me dire que je raisonne comme M. Dufaure, M. le marquis de Barthélemy, M. le comte Roy, M. le baron Lepelletier d'Aulnay et autres financiers du plus grand mérite. Vous me flattez.

Mais si ces messieurs ont raison, pourquoi m'attaquez-vous, moi qui n'ai raison qu'avec eux?

S'ils ont tort, pourquoi ne les attaquez-vous pas avec moi, qui n'ai eu tort qu'avec eux?

Est-ce moi qui ai dit: « Nos finances sont puissantes; il est vrai qu'elles sont engagées »? C'est M. de Gasparin.

Est-ce moi qui ai dit: « Lorsqu'un état laisse s'introduire le désordre dans ses finances, il est bientôt menacé par la révolution ou par la conquête »? C'est M. Dufaure.

Est-ce moi qui ai dit: « Les ressources destinées à l'exécution des chemins de fer ont un caractère éventuel et précaire »? C'est M. Dufaure.

Est-ce moi qui ai dit: « Nous avons jamais la caisse publique à des besoins prochains ou éloignés sans assigner au gouvernement une provision de recette définitive »? C'est M. le marquis d'Audiffret.

Est-ce moi qui ai dit: « Il n'y a plus d'entraves mises à l'extension des dépenses. Si cela continue, on compromettra la fortune de la France »?

titre ville de Bretagne: c'est, ma foi! Ploërmel, où je fus convié à un bal de nocce. Toute la jeunesse du pays s'y trouvait. Quelques fracs éraillés, quelques cravates hétérodoxes, quelques flageolets enrhumés; mais de frais visages de jeunes filles, de braves cœurs de jeunes gens, de l'abandon, de l'entrain, de joyeux propos: voilà ce que je trouvais à la fête. Je dansai plusieurs fois avec une jeune fille blonde, rieuse, fraîche et charmante. Je lui parlai de mes travaux, de mes projets, de mes espérances, puis de Dieu et d'amour. Oh! l'heureux âge que celui où on peut parler d'amour et de Dieu, sans qu'une larme de honte ou de regret ne vienne humecter la paupière! La Blonde fille m'écoutait comme une vieille amie, et elle trouva dans son cœur d'admirables paroles pour soutenir mon espoir et stimuler mon ardeur. Le prix du succès ne fut pas stipulé dans cet intime et chaste entretien; mais à quoi bon? nous nous entendions déjà si bien!

Depuis, plusieurs années se sont écoulées; la jeune fille était devenue une femme pleine de grâce et de noblesse, et moi j'ai vu s'éteindre une à une toutes mes joyeuses illusions d'enfant. Je l'ai revue il y a peu de temps; c'était encore dans un bal. Mais la noblesse de la grande dame avait succédé à la charmante simplicité de la jeune fille, et un diadème de diamants à la couronne de myosotis posée dans ses cheveux. Elle ne voulait pas me reconnaître; aucun engagement n'avait été conclu entre nous, et elle avait cependant la conscience d'une sainte promesse violée. C'est que sa nature était bonne et qu'elle avait honte de s'être faite grande, riche et puissante en sacrifiant une âme sincèrement dévouée.

M. Dumont était, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, un des gros bonnets de la localité. M. Dumont était riche: il était donc un de ceux à qui souvent le hasard octroie le privilège de recevoir ce que nous appelons la société. En outre, les jeunes gens préféraient sa maison à toutes les autres, parce que là seulement s'opérait la fusion des différentes coteries de la sous-préfecture, que le plaisir y circulait plus librement et que la gaieté y trouvait ses coudées franches.

Or donc, le mardi-gras de l'année 1836, M. Dumont donna une dernière et brillante fête, un raout étourdissant qui devait clore dignement la période de bruit et de folie expiée par quarante jours de pénitence.

Au jour désigné, une foule prodigieuse de masques de toutes les couleurs se précipitèrent dans les salons resplendissants de l'heureux amphitryon. C'était une fort belle cohue, un tohu-bohu digne de la salle Vivienne, moins les *chicards* dont on avait cru devoir s'abstenir. M. Dumont était ravi, transporté. Il courait de l'un à l'autre, glissait un propos gaillard à l'oreille du lieutenant de gendarmerie, pinçait scéléatement le bras M. le procureur du roi qu'il s'obstinait à appeler *ma belle ange!* et s'abandonnait avec la meilleure foi du monde à une foule de grosses bévues, de grotesques quiproquos occasionnés à la faveur du masque. Il venait de prendre au collet un gros pierrot rebondi qui l'attristait d'épigrammes depuis un quart d'heure, lorsqu'il fut lui-même appréhendé au corps par Georges Astruc qui le fit pirouetter cavalièrement sur place et le retint dans ses bras au moment où le bonhomme allait s'allonger sur le parquet.

— Estimable beau-père, permettez-moi de vous présenter le meilleur

de mes amis, monsieur Edouard de Guerneur, jeune poète de la plus grande espérance et riche propriétaire, nouvellement fixé dans notre résidence.

Puis se tournant vers son ami: — Monsieur Dumont, négociant retiré des affaires, et mon prochain beau-père.

— Monsieur!... dit le père Dumont en s'inclinant profondément.

— Monsieur!... répondit Edouard en s'inclinant à son tour.

En ce moment un groupe de masques roula comme une avalanche sur les interlocuteurs et les dispersa.

Cinq minutes plus tard, Astruc présentait pareillement son ami à M<sup>me</sup> Dumont, qui gratifiait le nouvel arrivé d'une magnifique révérence.

— Ta présentation est faite, dit Georges à son camarade. Je te quitte. Tâche de l'amuser si tu peux, et surtout défais-toi de cette figure maussade qui finira par le faire tort.

En disant ces mots, il se perdit dans la foule, laissant son ami, qu'il avait forcé à venir au bal, très-embarrassé de sa personne.

Georges était allé chercher son ami à son domicile. C'est de là que tous deux étaient montés en voiture pour se rendre à la fête de M. Dumont. La préoccupation continuelle qui l'absorbait et l'obscurité de la nuit n'avaient pas permis à Edouard de distinguer la route qu'ils avaient suivie, ni la maison dans laquelle ils étaient entrés; de sorte que le jeune poète était loin de se douter qu'il se trouvait sous le même toit que l'ange de ses pensées, cet ange que, malgré notre répugnance, nous sommes bien contraints d'appeler Gertrude Robinet.

En moins d'un quart d'heure, toutes les demoiselles à marier qui se trouvaient au bal savaient que le nouvel arrivé à la physionomie sentimentale et triste s'appelait M. Edouard de Guerneur, qu'il était poète et possesseur d'une fortune de près de vingt mille livres de revenu. Aussi les danseurs habituels purent-ils bientôt constater une foule de distractions et de maussaderies à leur endroit et de minauderies provocatrices adressées au jeune et intéressant étranger. Edouard fut en un instant l'objet de la sollicitude et de l'animosité de toute la jeunesse des deux sexes qui l'entourait. Mais le pauvre amoureux ne s'était aperçu de rien. Il circulait lentement, comme une âme en peine, à travers la foule bourdonnante, ne se mêlant à aucun groupe, n'adressant la parole à aucune femme. Cette indifférence si dédaigneuse et presque impertinente opéra parmi la jeune assistance une soudaine réaction. Les femmes se dépitèrent, boudèrent, médirent, et les hommes se vengèrent de leur mortification momentanée en les punissant sans pitié.

Fatigué enfin de se promener au milieu d'inconnus dont la gaieté criarde commençait à le lasser et à l'irriter, Edouard pénétra dans une pièce faiblement éclairée qui servait de vestiaire, et où se trouvaient entassés, dans un agréable désordre, les châles, les écharpes, les pelisses et les burnous qui devaient bientôt envelopper de blanches épaules moites encore de l'animation du galop, abriter de beaux bras nus, pour lesquels la protection d'un gant parfumé devenait insuffisante, recouvrir de gracieuses têtes mal défendues par une couronne de roses ou un chapeau de sa-

tin. Il se jeta avec bonheur sur un fauteuil libre, pencha sa tête sur sa poitrine et se mit à rêver dans l'attitude pleine de charme qui distingue exclusivement les amoureux et les poètes élégiaques en travail d'une rime.

Il était depuis quelques instants dans cette douce position, et il allait finir, selon toute vraisemblance, par s'endormir prosaïquement comme un juge de première instance ou un habitué du Théâtre-Français, lorsque tout auprès de lui un léger bruit lui fit lever la tête. Il aperçut un délicieux domino rose qui, ne l'ayant pas vu en entrant, s'était approché d'un trumeau, et, après avoir ôté son masque de velours, s'occupait à réparer le désordre de sa blonde et soyeuse chevelure, dont l'entrain d'une valse de Strauss venait de compromettre l'harmonie. Malgré l'ampleur du domino qui la recouvrait, la taille de l'inconnue se dessinait merveilleusement svelte et moelleuse sous les plis du satin. Edouard, qui ne pouvait voir son visage, se laissait aller avec une complaisance charmante à admirer la grâce de ses formes, le luxe de sa chevelure et la blancheur de sa main qui se promenait dans ce dédale soyeux et parfumé. Enfin la dame termina sa toilette, prit son masque qu'elle avait déposé près d'elle, et se retourna pour le remettre. Notre poète put alors parfaitement distinguer ses traits. Il poussa un grand cri, bondit de son siège et se trouva face à face avec le domino rose qui, effrayé au dernier point du cri et de cette apparition inattendue, poussa de son côté une exclamation de terreur, se couvrit le visage de son masque, se précipita hors de la chambre et se perdit au milieu de l'essaim de danseurs qui circulait dans le salon.

Edouard était resté pétrifié à sa place. Il était extrêmement pâle, et il y avait dans ses yeux une expression d'égarément qui eût effrayé celui qui l'eût aperçu en ce moment; on l'aurait pris volontiers pour un illuminé se disposant à faire à ses adeptes une importante révélation.

— Oh! dit-il, après quelques instants, elle! encore elle! Cette délicieuse, cette odieuse apparition me poursuivra donc partout? Eh bien! je veux que ma destinée s'accomplisse; je veux éclaircir ce mystère qui me confond ma raison. L'incertitude, la perplexité me tuent! Il faut que sa bouche confirme mon arrêt; il faut qu'elle me dise qu'elle s'appelle bien Gertrude Robinet, qu'elle est vicieuse, qu'elle est sotte, qu'elle est... Oh! c'est impossible! c'est un blasphème! Oh! ma tête se perd! j'en deviens drait fou!

Il rentra au salon, et chercha des yeux le domino rose, aux cheveux blonds, à la main blanche. Il l'aperçut à l'autre extrémité de la pièce; mais il ne put l'aborder, car les danses avaient été suspendues pour un instant, et tous les masques venaient de se grouper autour du piano occupé par un jeune homme qui se disposait à chanter. C'était le pauvre Georges qui, comme d'habitude, payait le tribut auquel sa jolie voix l'avait soumis. Il était rare qu'une soirée, si exclusivement dansante qu'elle fût, se terminât sans qu'on eût exigé de l'infortuné secrétaire le péage obligatoire, et le brave garçon, après avoir long-temps hésité, avait fini par accepter cette nécessité comme une expiation de ses péchés passés, présents et futurs.

(La suite à un prochain numéro.)

PAUL S.

Est-ce un devoir de le dire, car il est grand temps de s'arrêter ? C'est M. le baron Lepelletier d'Aninay.

Est-ce moi qui ai dit : « Tel élevé que soit le chiffre de la dépense, il n'accuse point encore toute l'étendue des charges de 1843 ? » C'est M. Félix Réal.

Est-ce moi qui ai dit : « La dette flottante parviendra en 1843 à la somme considérable de 669 millions, qu'elle n'avait encore atteinte à aucune époque antérieure ? » C'est M. le marquis d'Audiffret.

Est-ce moi qui ai dit : « Des besoins nouveaux apparaissent chaque année ? » C'est vous, M. Lacave-Laplagne, vous-même.

Est-ce moi qui ai dit : « N'oublions pas que chaque somme de plus, quelle que soit, vient ajouter aux difficultés d'une position bien que modique qu'elle soit, monsieur, vous-même.

« J'avoue qu'il n'est peut-être pas très-rational, quoique cela soit commun, de penser comme ministre d'aujourd'hui ce qu'on ne pensait pas avant, et que nous vivons dans un temps où, à ce qu'il me paraît, les contradictions en fait de chiffres ne coûtent guère plus que les contradictions en fait de principes. N'importe, il faut avoir pour cela un peu d'imagination, et c'est un peu dur, vous en conviendrez, de résumer sa conduite par ses maximes, et de se voir condamner non seulement par ses amis, mais encore par soi-même.

Il se rencontre des gens qui ont un tempérament tout particulier, tour à tour sombres ou riant : sombres lorsque la disgrâce les cloue au banc de député ; riant lorsque le vent tourne au portefeuille. Voilà comment il se fait que la même personne peut trouver tantôt que nous payons trop, tantôt que nous ne payons pas assez, et cette personne c'est vous !

Dans tout cela, convenons-en, monsieur, c'est la vérité qui vous blesse, une vérité grosse de 950 millions de déficit et qui tombe sur vous tout à coup : il y a là, en effet, de quoi étourdir son homme.

Je résume, monsieur, la première partie de ma contre-réputation, la partie des chiffres, et je dis en deux mots :

1° Que le double emploi porté par mégarde dans un document isolé ne signifie rien, puisque je le retranche et que votre déficit de 850 millions reste toujours le même ; entendez bien cela, je vous prie.

2° Que sur la répartition, s'il y a quelque mécompte pour les chiffres du détail, il y a certitude pour le chiffre du total ; que vous l'avouez, et que l'excédant des contributions directes est bien vraiment de 71,284,716 francs.

Voilà donc deux points arrêtés, et sur lesquels vous vous trouvez complètement fixé, d'autres diront battu.

3° Que vos 1730 millions d'augment de recette tout-à-fait éclos de votre cerveau financier, sont l'une des plus curieuses découvertes d'un temps où l'on invente cependant une infinité de choses. Que si cette recette ne pouvait raisonnablement s'effectuer, à quoi bon nous en faire venir l'eau à la bouche ? Que si elle s'effectuait, elle serait absorbée d'année en année par la crue toujours montante des budgets supplémentaires.

4° Que j'ai omis à votre passif la somme de 2 millions pour la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

5° Que j'ai omis à l'addition générale, par l'effet d'une lettre coulée à l'impression, le chiffre de 100 millions porté par M. le marquis de Barthélemy pour la création et la réparation des routes royales dans le centre de la France, et officiellement promis par le ministère. Vous permettrez que je répare dans votre bilan cette erreur de 100 millions que vous auriez dû rétablir vous-même en toute conscience, le sachant et le sachant bien, puisque vos 635 employés et vous avez passé cinq jours et cinq nuits à m'éplucher par tous les bouts.

Au surplus, quand on ne peut pas découvrir et redresser une omission de cent millions, il n'est pas étonnant qu'on se perde, comme vous le faites, dans la vague des hypothèses et dans l'arbitraire embrouillé de quelques centimes.

Il y a cette différence, monsieur, entre le double emploi de 333 millions et l'omission des cent millions Barthélemy, que le double emploi ne diminue pas d'un seul franc votre déficit de 1835, tandis que l'omission l'augmente de cent millions.

Souffrez donc, monsieur, que je reporte cette centaine de millions à votre compte, et qu'au lieu du chiffre de 849,797,445 fr. je pose celui de 949,797,445 fr.

Maintenant, monsieur, je passe de vos chiffres à vos raisonnements : vous voyez qu'avec vous je procède en règle, et ce ne sera pas ma faute assurément si vos raisonnements ne sont pas plus forts que vos chiffres ne sont exacts.

Je ne sais pas même si nous autres logiciens, car ici vous me permettez de reprendre mes avantages, nous pouvons appeler cela des raisonnements. Ce sont des espèces d'admonestations, d'insinuations, de manipulations, de récriminations contre moi et d'admiration pour vous-même, le tout mélangé d'unités et de zéros, de millions et de centimes, à l'usage des beaux esprits de la trésorerie.

Je prends donc au hasard ces espèces de raisonnements comme je vous disais, et je ne me crois pas tenu de les ranger dans l'ordre rationnel où vous auriez bien dû les mettre.

Est-il possible, ainsi qu'on me l'écrit de Paris, que vous ayez occupé à vous échauffer cet informe assemblage 635 employés rédacteurs pendant cinq nuits et cinq jours ? Je vous admire.

J'admire aussi que vous regrettiez de ne pas m'avoir entendu lâcher à la tribune, comme un autre, mon petit discours sur l'état prospère de nos finances. Vous êtes, vous et les gens de derrière vous, si disposés à m'étonner ! Vous êtes si attentifs, si bienveillants, lorsque nous montons à la tribune ! Vous ne trépignez jamais sous les tables, vous autres ! Vous ne cassez jamais vos couteaux de bois sur l'acajou de vos bureaux ! Agneaux que vous êtes ! On n'est pas plus doux et plus caressant.

Ah ! vous voulez d'un discours expurgé, rosé, édulcoré, que je bredouillerais devant une cinquantaine de ministériels, que vous trouqueriez le soir dans vos colonnes, et que personne ne lirait plus ensuite, moi tout le premier, et vous donc ? Mais vous ne voulez pas d'un pamphlet dont le public a enlevé dix mille exemplaires en trois jours, qui vous a percé à vif, et que toute la France lit ou a lu, parce que la France aime la vérité. Vous n'en voulez absolument pas ? Je suis, monsieur, parfaitement de votre avis. La partie d'ailleurs n'eût pas été égale entre nous. Je n'aurais eu pour moi que la vérité de mes chiffres, et j'aurais eu contre moi les foudres de votre éloquence. Ah ! monsieur, de votre part, cela n'est pas généreux.

Poursuivons. Vous voulez bien m'enseigner que le caractère de député commande de la modération et de la réserve. Je croyais, excusez-moi si je me trompe, que le caractère de ministre commandait aussi de la modération et de la réserve. Or, vous vous permettez, monsieur le ministre, de dire que je ne suis ni juste, ni impartial, et même que je ne saurais l'être sans déroger à toutes mes habitudes. Ce que vous prêchez aux députés, ne sauriez-vous le prêcher aux ministres et leur recommander aussi la modération et la réserve ? Ce n'est pas tout, voyez-vous, que d'être responsable, il faut encore être poli.

Avec un peu de modération, de réserve et de justice, vous auriez pu dire que j'avais défendu les limites du budget contre les envahissements de la majorité, l'exécutif contre le législatif, le ministère contre les ministres, vous enfin, monsieur, contre vous-même. Mais, chose étrange ! vous voulez absolument passer pour être plus gouvernemental que je ne le suis. C'est une prétention que je ne souffrirai point. Non, monsieur, vous n'êtes pas aussi gouvernemental que moi.

Je ne vous demande pas de reconnaissance pour avoir rendu un grand service à mon pays, et à vous aussi, monsieur, en vous montrant la profondeur du gouffre où vous vous précipitez. Oh ! mon Dieu ! je sais bien que la plupart des gens qui se noient ne remercient guère ceux qui les tirent de l'eau.

Mais si vous avez cru devoir m'infliger votre censure morale et fiscale, vous auriez pu du moins vous dispenser de dire que votre immense prospérité financière, qui aboutit, selon moi, à un déficit de 950 millions, et selon plusieurs orateurs et publicistes, à plus de douze cents millions, s'arrêterait si l'on envoyait nos amis à la chambre.

Sachez, monsieur, qu'en matière d'impôts je n'ai pour amis que les contribuables ; et si mes autres amis de la chambre n'étaient pas, comme ils le sont, pour l'économie dans les dépenses, la force dans le pouvoir, la liberté dans les institutions, la fécondité dans le commerce et dans la paix, l'indépendance, la gloire et l'honneur de la France dans la politique, je ne me soucierais en aucune façon qu'ils vinssent siéger sur ces bancs d'où vous voulez m'exclure. Tenez-le vous pour bien dit.

Ne vous vantez pas trop non plus de fonder vos ressources sur la sagesse de vos maximes, la solidité de vos alliances et la libre et fière grandeur de

voire diplomatie, et n'allez pas vous imaginer que l'Europe vous chérisse, vous admire, vous redoute et vous honore. Non, malheureusement, l'Europe ne vous aime pas, elle ne vous admire pas, elle ne vous craint pas, elle ne vous respecte pas. C'est sur ces quatre points que vous pouvez broder le thème de vos relations avec elle.

Apprenez aussi à distinguer les travaux productifs des travaux luxueux. Les premiers vivifient, les seconds dévorent. Ne vous occupez pas qu'à gâcher du mortier et qu'à recrépir ce qui tombe. Soyez des hommes d'état et non des badigeonneurs. Mais non, vous vous entêterez dans le platras, vous ferez de folles dépenses de cinq fois, de dix fois plus chères que le devis, et ensuite vous soutiendrez bravement que cela donnera, pour me servir de vos expressions, une nouvelle impulsion aux recettes de tout genre.

De la sorte, et plus l'on dépenserait à tort et à travers l'argent des contribuables, plus l'on donnerait une nouvelle impulsion aux recettes de tout genre. Dites plutôt que vous nous baillez là une recette d'un nouveau genre.

Dans tous les cas, je vous poserai ce dilemme :

On vous ne pourriez faire ou achever les travaux votés ou à voter, alors que devient votre prospérité financière toujours croissante ? Ou vous les ferez et achèverez, alors que deviendra le reste de notre argent ?

Ne prétendez pas que vous avez diminué la liste civile, car, sur ce terrain, vous me faites trop beau jeu. Vous allez me forcer à me souvenir, moi qui n'y songeais pas, que j'ai été dans cette diminution pour quelque chose, pour une cinquantaine de millions peut-être, que j'ai épargnés aux contribuables, et dont en passant je leur donne avis.

Et puis, voyez-vous, que ceci reste entre nous deux, et ne le dites à personne : vous ne devriez jamais prononcer le mot de diminution joint à celui de liste civile. Il faut qu'un ministre soit bien en cour.

Au demeurant, je ne suis pas, monsieur, si atrabilaire et si partial que vous me faites, car, et vous en convenez vous-même, j'ai été le premier à reconnaître la fructueuse application des centimes additionnels aux écoles primaires, aux routes départementales et aux chemins vicinaux. J'approuve comme vous et pleinement, et vous avez raison de me le rappeler, la diminution des quarante millions de l'impôt sur les boissons, la suppression de la loterie et des jeux, l'amélioration de l'instruction primaire et du sort des desservants et de l'armée. Tout le bien que le gouvernement a pu faire à mon pays, avant comme depuis 1830, et il en a fait, je l'en remercie, car je porte un cœur de citoyen et je ne suis ni ingrat ni injuste.

C'est précisément parce que je ne suis pas injuste que je ne veux pas vous laisser attribuer aux ministres du temps présent ce qui appartient aux ministres du temps passé, et qu'ainsi vous vous appliquez sans façon le bien des autres.

C'est parce qu'il faut rendre à César ce qui est à César que j'aime à dire que vous n'êtes pour rien dans l'amélioration du sort des officiers, puisqu'elle n'est due qu'aux plaintes cent fois répétées de l'opposition.

Pour rien dans l'amélioration du traitement des desservants, puisqu'elle est due à un ministre de la Restauration.

Pour rien dans l'amélioration de l'instruction primaire, puisque vous n'avez guère fait que copier, en teinte pâle et au lavage, le projet plus libéral de deux députés de l'opposition (MM. Salverte et Daunou).

Pour rien dans l'amélioration des routes départementales, puisqu'elle est due aux conseils-généraux.

Pour rien dans l'amélioration de la marine, car c'est la chambre qui vient de vous forcer, un peu brutalement peut-être et le poing sur la gorge, à réarmer devant l'Angleterre vos équipages et vos vaisseaux.

Pour rien dans l'amélioration des transports, puisqu'elle est due à la fois et à l'activité féconde de la concurrence et aux ingénieux calculs des entrepreneurs de roulage.

Pour rien dans le mouvement des importations et des exportations, puisqu'il est dû au génie des commerçants, au travail de nos agriculteurs et au développement de la population.

Pour rien dans la réduction des 40 millions sur les boissons, puisqu'elle est due à la force super-ministérielle de la révolution, ou, pour parler comme vous, de l'événement de juillet.

Pour rien dans la réduction des hauts traitements de vos hauts fonctionnaires, puisqu'elle est due à l'initiative et au vote spontané de la chambre qui, chaque année et malgré vous, maintient l'abaissement du chiffre.

Pour rien enfin dans la réduction de la liste civile, et j'en sais deux mois, car on nous avait posé le chiffre de 18 millions que j'ai fait réduire à 12.

Mais si vous n'êtes pour rien ou du moins pour presque rien dans la réduction de certaines dépenses, vous êtes pour beaucoup, et je serais injuste de ne pas le dire, dans l'augmentation générale de notre dette qui, grâce à votre bonne gestion, à votre habileté et à votre prévoyance, est en 1842 de 217,647,848 fr. (voir le premier chapitre du budget des dépenses), et sera en 1855 de 268,510,817 fr. : soit, en plus, 50,862,969 fr., ou 23 0/0.

Calculateurs subtils, hommes de grande invention, qui prétendez pouvoir couvrir cet immense déficit, vous aurez beau vous creuser la tête, secouer le fond de vos sacs, et agiter dans votre chapeau tous les chiffres du trésor pour en faire sortir le bon numéro, vous ne trouverez d'autres ressources qu'un amortissement infiniment trop prolongé, qu'un emprunt dur à rendre, et qu'un impôt qui ne rendrait plus du tout si vous le presuriez encore davantage. Toutes les baguettes de fées ne feront pas jaillir de ces trois sources de recettes un filet d'argent de plus que toutes trois n'en contiennent.

Je vais, monsieur, résumer vos raisonnements comme j'ai résumé vos chiffres, et, afin de vous en épargner la peine, je ferai la question et la réponse.

Ne nous a-t-on pas promis un gouvernement à bon marché ? Oui. Ne jouissons-nous pas depuis douze ans d'une paix profonde ? Oui. N'avons-nous pas un budget en déficit ? Oui. N'est-il pas vrai que nous ne sommes pas le mieux du monde avec les grandes et les petites puissances de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ? Oui. Avec aucune ? Oui. N'est-il pas vrai que vous avez excédé dans vos maonnages quatre fois, cinq fois, dix fois les évaluations de vos devis ? Oui. Que vous n'avez ni canaux productifs ? Oui. Ni grande ligne de chemin de fer ? Oui. Ni fortresses vaillamment entretenues ? Oui. N'est-il pas possible que, d'ici à treize ans, les fonds publics s'abaissent au-dessous du pair ? Oui. Que nous ayons la guerre ? Oui. Qu'il survienne une inondation, une émeute, une catastrophe ? Oui. Qu'une panique de remboursement saisisse les déposants de la caisse d'épargne ? Oui. Que l'on demande des indemnités pour l'abolition de l'esclavage, pour la suppression du sucre indigène, pour les dépenses du musée de Versailles, pour la colonisation de l'Algérie, pour cent autres éventualités ? Oui.

Eh bien ! que conclure de toutes ces affirmations et qu'en résulte-t-il ? C'est que vous avez manqué aux promesses du passé, que vous pliez sous le déficit du présent, et que, dans vos effusions hypothétiques, vous embrassez l'avenir d'une étreinte convulsive.

Reconnaissez donc, Monsieur, avec tout votre esprit et toute la loyauté de votre caractère, que vous vous êtes trompé, et moi, de mon côté, je reconnaitrai que, pour un financier d'imagination, vous tenez bien vos registres, que votre comptabilité est parfaitement alignée, les unités au-dessous des unités, les zéros au-dessous des zéros, et que, Dieu aidant et les contribuables aussi, vous aurez, avec un vieil argent incroyablement amoncelé et poussé la puissance géométrique du chiffre jusqu'à 950 millions de déficit.

C'est un beau chiffre, un chiffre qui dépasse, je dois vous rendre cette justice, tous les calculs de vos prévisions, toutes les promesses d'économie que l'on nous prodiguait il y a douze ans, toutes vos plus brillantes espérances de gouvernement à bon marché.

Je vous en félicite bien sincèrement, Monsieur, et vous devez être content, si nous ne le sommes pas.

Nous autres, passez-moi cette petite vanité, nous nous y serions pris autrement.

Nous eussions en 1830, la main sur l'épée de la France, parlé haut et ferme à l'Europe le langage du désarmement général et de la paix ; nous eussions, en gardant le cadre des officiers, licencié la moitié ou les tiers de nos troupes, accru nos deux marines et renfermé l'exécution des travaux et monuments dans les limites de leurs devis. Avec nos excédants de recettes (car nous aurions eu par centaines de millions des excédants de recettes, tandis que vous n'avez que des excédants de dépenses),

nous eussions amorti notre dette, réduit l'impôt et effacé tous ces mois barbares de taxations et de super-impositions complémentaires, supplémentaires-extraordinaires, additionnelles, facultatives-fixes et variables-facultatives, qui défigurent notre langue et qui surtout vident nos bourses.

Voilà ce que nous eussions fait, au grand applaudissement des contribuables, nous autres financiers du terre à terre, hommes de petit génie et peu familiarisés avec ces matières.

Je ne vous en dirai pas davantage, Monsieur ; je craindrais de vous fatiguer, et je conçois qu'après avoir tordu vos plumes et sué à grosses gouttes pendant 120 heures de pleine horloge, pour élucubrer votre factum, vous sentiez le besoin de vous délasser et d'aller, portés sur les songes d'une prospérité financière toujours croissante, déposer le brillant hommage d'un déficit de 950 millions aux pieds de la belle princesse Schéhérazade, dans son beau palais des Mille et une Nuits.

TIMON.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUI.

La rente a éprouvé aujourd'hui d'assez fortes variations. On n'avait fait que très-peu d'affaires avant l'ouverture à 79, qui a été le cours d'ouverture du parquet. Aussitôt après l'ouverture, la rente est montée rapidement à 79 20 ; mais cette hausse n'avait aucun fondement solide, et il a suffi de quelques ventes pour écraser le cours. La rente est retombée et elle a fermé au parquet à 79 05 ; mais au moment où on cotait ce dernier cours, la rente était offerte à 79 20 pour fin prochain, ce qui établit le véritable cours de clôture à 78 90. Après la clôture, la rente est restée à 78 87 1/2.

Cinq 0/0, 118 65. — Quatre et demi 0/0, 090 00. — Quatre 0/0, 101 60. — Trois 0/0, 79 00. — Banque, 3260 00. — Obligations de Paris, 1500 00. — Naples, 105 70. — Dette active d'Espagne, 23 1/4. — Etats-Romains, 103 5 8. — Cinq 0/0 belge, 105 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 765 00. — Caisse Lafitte, 0000 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

Le Patriote de la Meurthe publie l'extrait suivant d'une visite électorale :

LE CANDIDAT : Vous avez des fils ? — L'ÉLECTEUR : Oui, monsieur.

LE CANDIDAT : A quelle carrière les destinez-vous ? — L'ÉLECTEUR : L'aîné entrera dans le barreau, le deuxième se présentera aux examens de l'école Saint-Cyr.

LE CANDIDAT : Mais alors nous pourrions leur donner un coup d'épaule. — L'ÉLECTEUR : Mes fils travailleront ; s'ils ne méritent rien par eux-mêmes, je ne veux pas qu'ils comptent sur la faveur pour obtenir dans la société le rang qui n'est dû qu'au travail et à la science. (Historique.)

#### Chronique.

##### LYON.

Erratum.— Dans le Censeur d'hier, première page, troisième colonne, troisième paragraphe, deuxième ligne, au lieu de 1836 lisez 1836.

— Le plan arrêté pour l'amélioration du quartier de Saint-Nizier renferme les changements suivants :

Les maisons formant le centre de la place du Concert disparaîtront, et la rue Grenette sera percée jusque sur le quai Saint-Antoine. Le Pont-de-Pierre sera reconstruit un peu en aval de celui qui existe maintenant, ce qui obligera à démolir une maison servant d'entrée au quai Villeroi et une autre située sur le quai de la Baleine. La rue des Bouquetiers sera très-élargie des deux côtés, et la maison des Toulleux, place Saint-Nizier, démolie pour démasquer l'église. On ouvrira une rue nouvelle en face de la rue Vendran, qui aboutira à la place de la Fromagerie, à côté de l'allée des Images. Un vaste marché couvert sera créé sur l'emplacement de l'impasse Saint-Charles, et une fois ce marché créé, une rue nouvelle ferait face à celle des Forces, et on en percerait encore une autre en face du portail de l'église Saint-Bonaventure qu'on restaure en ce moment ; cette rue viendrait aussi aboutir au nouveau marché.

— Le public est prévenu qu'un concours sera ouvert le 2 août prochain pour l'admission de chirurgiens-élèves dans les hôpitaux militaires d'instruction de Metz, Strasbourg, Lille, et à l'hôpital militaire de perfectionnement, à Paris.

Les examens auront lieu à Paris, Metz, Nancy, Strasbourg, Besançon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Lille, Bastia, Bayonne et Perpignan.

Les candidats qui désireront concourir à Lyon devront se faire inscrire, avant le 2 août prochain, à la sous-intendance militaire, rue de Bourbon, n° 26, où il leur sera donné communication du programme du concours et des conditions d'admission.

#### DÉPARTEMENTS.

A Aix, la municipalité prend d'excellentes et efficaces mesures dans le but de préserver la santé publique des dangers qu'elle court de la part des chiens errants. Nous reproduisons avec plaisir l'arrêté qui en peu de mots présente un véritable code pénal contre les chiens :

« Art. 1er. A partir de lundi 27 juin dernier, tous les chiens errant pendant le jour ou la nuit dans les rues, places ou chemins de l'intérieur ou de l'extérieur de la ville ou ses faubourgs, seront abattus par les agents de l'autorité publique, et ce, soit par le moyen de viandes empoisonnées, soit à coups de massues, soit par les armes à feu ou de quelque manière que ce soit.

« Art. 2. Tous les propriétaires de chiens devront les tenir renfermés à l'attache chez eux, et ils ne pourront les faire sortir qu'en les tenant en laisse et avec des muselières. »

— On écrit de Montbrison : « On nous annonce que la congrégation de Saint-François-d'Assises s'occupe d'instituer, dans la commune de Viricelles, une maison où seraient reçus et instruits les sourds-muets. »

— On écrit de Gex : « Un acte de vandalisme qu'on ne peut raisonnablement attribuer qu'à un état de démence ou d'ivresse a mis, vendredi dernier, en émoi la justice et toute la population de Gex.

» Des peupliers formant une belle avenue avaient été plantés au sortir de la ville, sur la route de Saint-Genis ; la moitié de ces jeunes plants a été brisée pendant la nuit. Les auteurs de ce délit sont encore inconnus ; mais la justice fait des recherches. »

#### Nouvelles Diverses.

Deux crimes également effrayants viennent d'être commis aux portes de Toulouse avec une audace qui révèle dans leurs auteurs la confiance la plus absolue dans l'impunité.

Il y a peu de jours, au château de Reste, appartenant à M. de Cantelauze, un assassinat a été commis sur l'homme d'affaires, à huit heures du soir, au moment où il sortait pour visiter les dehors du château. La vie de l'homme d'affaires est en danger, car l'assassin a déchargé sur lui un fusil fortement chargé. Nul témoin ne paraît avoir entrevu l'auteur de cet horrible attentat.

Samedi dernier, 25 juin, à trois heures du soir, le feu a été mis à environ 1.000 fagots de bois de chêne placés en meule dans un vallon dépendant du château d'Escalonne. La vivacité du feu a consumé plusieurs beaux peupliers, et elle menaçait d'atteindre plus de 20 hectares de bois immédiatement contigus ; heureusement que l'action du feu a été amortie par de prompts secours. On ignore encore l'auteur et les motifs de ce crime. M. de Bellomayre n'est connu dans cette contrée que pour les immenses travaux qu'il a procurés un travail constant à tout ce qui l'habite. Ce crime a été commis le 25 ; le château d'Escalonne n'est qu'à vingt

minutes de Verfeil. Les flammes, la clameur publique et la loi avertis-  
saient assez M. le juge de paix, premier éclaircisseur de la justice, de son im-  
périeux devoir; cependant, le 27 juin, nous écrivait-on, il n'a point encore  
paru, ni aucun autre auxiliaire de la justice, sur le théâtre du sinistre.

— Tous les étrangers qui vont à Rome y ont entendu parler de la magni-  
fique villa où le duc Alexandre Torlonia s'efforce de réunir depuis dix  
ans tout ce que l'art, par ses créations les plus brillantes, peut ajouter à  
un site admirable.

Le samedi 4 juin cette belle villa, que jusqu'ici de rares privilégiés, amis  
du prince, étaient seuls admis à visiter, s'est ouverte pour l'une des plus  
brillantes fêtes qui aient encore été données par le duc Torlonia. Elle avait  
lieu dans le but d'inaugurer l'érection d'un obélisque transporté à grands  
frais du Simplon jusqu'à Rome. Plus de 18,000 invitations avaient été en-  
voyées; le roi de Bavière, le sacré collège, le corps diplomatique, la pré-  
lature, tous les étrangers de distinction, toute la noblesse de Rome et toute  
la bourgeoisie se rencontraient dans ce labyrinthe d'allées.

— Nous recevons de nouveaux détails sur l'incendie dont Massevaux a  
été le théâtre le 21 juin, et qui a détruit une partie de cette ville. Le feu a  
pris naissance, vers huit heures, dans une grange attenante à la brasserie  
du sieur Ley. Alimentée par le foin fraîchement rentré dont tous les gra-  
niers étaient abondamment garnis, la flamme s'est rapidement propagée,  
et, au bout de quelques heures, 33 maisons, 24 granges et écuries, et 19  
autres bâtiments étaient devenus la proie des flammes; le mobilier qui se  
trouvait dans les maisons incendiées a été également détruit par le feu. Ce  
n'est qu'à l'aide des pompes venues de localités voisines qu'on est parvenu,  
vers deux heures, à se rendre maître de l'incendie qui toutefois n'a été  
complètement éteint qu'à dix heures du soir.

Ce sinistre laisse 290 personnes sans asile et un grand nombre d'entre  
elles sans vêtements et sans pain. Le dommage peut être évalué à 300,000  
francs. La plupart des propriétés étaient assurées.

L'incendie est attribué à la malveillance: deux garçons brasseurs ren-  
voyés la veille de chez M. Ley sont arrêtés.

On cite à ce sujet un acte de générosité de M. Erny, ancien curé de Mas-  
sevaux, actuellement curé cantonal à Thann. A la nouvelle de ce malheur,  
ce digne ecclésiastique a fait remettre au maire de Massevaux une somme  
de 3,000 fr. de ses propres fonds pour être distribuée aussitôt aux pau-  
vres incendiés.

— Le phénomène qui vient de désoler Haïti s'est fait sentir avec une égale  
force dans toutes les parties de cette malheureuse île. Nous avons relaté,  
d'après les journaux américains, les ravages causés au Cap-François et sur  
toute la côte du nord. Les lettres venues directement de Santo-Domingo  
nous apportent des détails sur les effets du fléau dans la partie sud de l'île.

« Santo-Domingo, 14 mai 1842.  
» Depuis le 7 du courant, à cinq heures trente-deux minutes de l'après-  
midi, notre pauvre ville de Santo-Domingo est plongée dans la plus pro-  
fonde désolation par suite d'un affreux tremblement de terre qui a duré  
environ 85 secondes et dont les oscillations et les secousses violentes ont  
mis nos maisons dans un état de ruine qui les rend inhabitables. Les trois  
quarts des habitants de la ville ont été forcés de se réfugier dans les fau-  
bourgs et dans les environs; moi-même je suis de ce nombre, ayant dû  
fuir avec ma famille, abandonnant ma maison qui ne saurait être habitée.

Les secousses ont continué avec moins de violence jusqu'à hier. Par une  
lettre reçue aujourd'hui, nous apprenons que la ville de Santiago a été dé-  
truite et qu'il a péri environ 2,000 personnes; la Vega a été en partie en-  
dommagée. On dit que Porte-Plata a été submergée; mais cette nouvelle  
demande confirmation.

« Santo-Domingo, le 26 mai 1842.  
» Ce pays est perdu, il ne pourra jamais se relever de cette catastro-  
phe. La ville est déserte; j'ai été contraint d'abandonner mon magasin;  
toutes nos maisons menacent de s'écrouler sur nous. Néanmoins nous re-  
mercions Dieu de nous avoir miraculeusement conservé la vie. Il est

vral que nos maisons, d'une architecture ancienne, étaient d'une grande  
solidité.

Voici un extrait du rapport du capitaine Ducormier, commandant le  
Jean-Maurice, qui apporte de Santo-Domingo les nouvelles précédentes:  
« Le 7 mai 1842, à cinq heures trente-sept minutes du soir, on ressen-  
tit à Santo-Domingo, ainsi que dans les environs, un tremblement de terre  
des plus violents, accompagné d'un bruit sourd et très-fort dans l'inté-  
rieur de la terre. La première secousse se fit sentir de bas en haut, et la  
deuxième du nord au sud; le soleil, qui était encore haut sur l'horizon, ne  
donnait plus qu'une clarté faible, et une poussière très-épaisse couvrait la  
surface de la ville.

» Pendant une minute et quelques secondes qu'a duré ce tremblement  
de terre, il serait difficile d'exprimer la consternation de la population, se  
sauvant ou sautant par les fenêtres pour se réfugier sur les places ou vers  
le milieu des rues, afin d'éviter les débris des maisons tombant sur le  
sol. La cathédrale et plusieurs églises ont été endommagées, et généra-  
lement toutes les maisons ont été plus ou moins maltraitées; beaucoup  
d'entre elles sont inhabitables.

» La terre, près la douane, s'est ouverte dans plusieurs endroits et lais-  
sait exhaler une odeur de soufre très-forte. Dans la rivière, les navires  
croulaient sur leurs ancres et tanguaient fortement; elle est montée de  
trois à quatre pieds au-dessus de son lit ordinaire et a repris tout de suite  
son niveau habituel.

» Le soir, toute la population s'était sauvée en dehors de la ville ou  
campait sur les places; à onze heures et demie du soir du même jour, il  
y eut une secousse, mais faible, et pendant environ huit jours la terre  
tremblait trois ou quatre fois pendant les vingt-quatre heures. A mon dé-  
part, la ville était encore déserte. Il n'y a eu aucun accident grave, grâce  
à la solidité des maisons et parce que cette commotion est arrivée de jour.

#### ANGLETERRE.

La misère augmente de jour en jour dans notre pays et devient plus  
alarmante sans aucun espoir de secours pour cette saison. Nous pensons  
que c'est un devoir impérieux de la part du parlement, avant qu'il ne se  
sépare, de faire quelques provisions de casualités pendant leurs dernières  
séances.

Si la récolte n'est pas abondante et si l'engourdissement du commerce  
continue (deux circonstances très-probables), une affreuse responsabilité  
pèsera sur le gouvernement qui aura pu voir de tels résultats sans obte-  
nir de la législature les moyens d'adoucir au moins ces maux. Il est inutile  
de dire que notre souveraine, les ministres et le parlement ne peuvent  
rien ou peu de chose pour le soulagement d'une si grande population af-  
famée, car il s'agit des trois royaumes.

Il est du devoir de sir Robert Peel de suivre l'exemple de ses prédéces-  
seurs et d'obtenir du parlement la force d'examiner toutes circonstances  
imprévues.

Le député d'Aberdeen a donné avis que mardi prochain il proposerait  
une motion dans le but de demander à sa majesté, d'après l'avis de son  
conseil privé, de réduire ou même de discontinuer le droit qui régularise  
l'importation du blé étranger.

Une proposition aussi raisonnable ne pouvait venir plus à propos, et  
nous ne voyons aucune objection qui puisse aller à l'encontre et qui puisse  
être soulevée par aucun parti. Si par bonheur le commerce reprenait de  
l'activité et qu'on fit de belles récoltes, cette proposition de réduire les  
droits sur le blé n'aurait probablement pas eu lieu; mais, quelles que soient  
les circonstances qui peuvent arriver, il serait très-rationnel que les minist-  
res fissent grande attention à cette proposition, car elle peut sauver le  
pays.

— L'exécution de Cooper aura lieu. La réponse à sa pétition a été re-  
çue; elle exprime tout le regret de ne pouvoir trouver rien qui puisse si-  
non justifier son crime, du moins l'atténuer.

Ceci pourrait bien augurer en faveur de Francis, quoique jusqu'à pré-  
sent aucune réponse n'ait été faite à la pétition. Vendredi dernier, son  
père, sa mère et ses deux sœurs ont eu une entrevue avec lui dans la  
geôle de Newgate. Son père a l'espoir que la sentence sera commuée;  
mais il exhorte le criminel à n'entretenir aucune espérance. Francis pa-  
rait très-résigné; mais il répète toujours qu'il n'a jamais eu l'intention de  
SUISSE.

#### On mande de Genève:

« La population remarquera avec plaisir que les deux principales au-  
torités de notre république sont maintenant constituées et installées, que  
le provisoire a entièrement cessé, et que nous entrons dans un régime nor-  
mal, sous lequel vont pouvoir se dérouler les conséquences de nos insti-  
tutions démocratiques. Le nouveau conseil d'état se compose de nos insti-  
tutions démocratiques. Le nouveau conseil d'état se compose de huit an-  
tholiques, et de cinq nouveaux: ensemble treize, dont trois ca-  
tholiques. »

#### COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 28 JUIN.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	4,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,975	»
1,000	700	Saint-Etienne. . . . .	1,000	»
350	600	Grenoble. . . . .	800	»
500	750	Saône-et-Loire. . . . .	700	»
400	700	Dijon. . . . .	550	»
3,000	750	Trois villes du Midi. . . . .	»	»
1,740	600	Turin. . . . .	»	»
1,000	»	Montpellier. . . . .	725	»
1,000	»	Besançon. . . . .	430	»
1,000	»	Reims. . . . .	»	»
1,000	»	Metz. . . . .	675	»
560	500	Valence. . . . .	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	615	»
Idem.	»	Union. . . . .	455	»
Idem.	1,000	Société civile. . . . .	695	»
1,500	800	Grangette et Culatte. . . . .	475	»
4,000	»	Côte Thiollière. . . . .	»	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf. . . . .	»	»
1,000	»	Ces mines des Lattes. . . . .	»	»
2,500	»	Comp. du Villars. . . . .	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	»	»
500	4,000	Société lyonnaise. . . . .	3,900	»
800	500	Rhône supérieur. . . . .	»	»
154	5,000	Gondoles sur Saône. . . . .	4,100	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle. . . . .	9,000	»
4,500	1,000	Compagnie du Sirius. . . . .	»	»
450	2,000	Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .	1,200	»
300	2,000	de la Feuillée. . . . .	2,500	»
220	2,000	Seguin. . . . .	1,650	»
1,800	1,000	de l'Île-Barbe. . . . .	»	»
6,000	»	et Gare de Vaise. . . . .	580	»
2,200	5,000	Canal de Givors. . . . .	815	»
240	5,000	Chem. de Fer de Lyon à Saint-Etienne. . . . .	7,000	»
800	»	Moulins à vapeur de Perrache. . . . .	5,075	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche. . . . .	25,625	»
800	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère). . . . .	»	»
2,000	1,000	Banque de Lyon. . . . .	2,975	»
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux. . . . .	275	»
Illimité	»	Omnium. . . . .	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance. . . . .	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie. . . . .	4,850	»
650	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville. . . . .	800	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU PALAIS-ROYAL.

Le mardi 19 juillet 1842, à midi, en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, y située quai Saint-Antoine, n. 31, il sera procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES,  
par suite d'autorisation judiciaire,

## DE LA PROPRIÉTÉ

dépendant

De la succession de M<sup>me</sup> veuve  
Drogat de la Condamine,  
née Catherine  
Patailler.

AU PARDESSUS LA MISE A PRIX DE 25,000 FRANCS  
FIXÉE PAR JUGEMENT.

La propriété à vendre est située à Collonges, à mi-coteau, et dans une position des plus agréables et des plus pittoresques. De la terrasse, ornée d'une magnifique salle de marronniers, on jouit d'un point de vue ravissant.

Les voies de communication sont fréquentes et faciles. S'adresser à l'étude de M<sup>e</sup> Duguey, notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

On peut visiter la propriété tous les jours (le samedi excepté), depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir. (4599)

A VENDRE,

EN TOTALITÉ OU PAR PARCELLES.

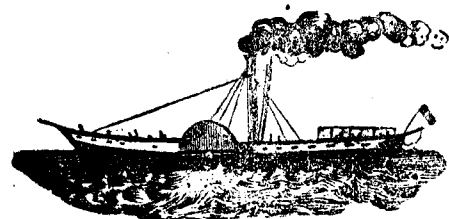
## UN TERRAIN

SITUÉ A VAISE,

COUVERT

DE QUELQUES CONSTRUCTIONS,  
d'une superficie approximative de  
dix ares.

Cette propriété a une entrée sur la grande route de Vaise et une autre sur le quai projeté. S'adresser à M<sup>e</sup> Treillard, avoué, quai de la Balaine, 48. (3448)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,  
beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux  
du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et  
FOUR, quai de l'Arsement et rue Sala, 2, ou au capitaine à  
bord du bateau. (6361)

### AVIS

UNE MAISON faisant le commerce de la soierie désirerait  
UN COMMANDITAIRE ou bien UN ASSOCIÉ qui connaî-  
trait la fabrication et qui pourrât disposer de 50 ou 40,000 fr.  
On donnera tous les renseignements convenables.  
S'adresser à M. Taulier, rue Bât-d'Argent, n. 5. (853)

#### Changement de Domicile.

M. RAVIER, teneur de livres, expert et arbitre de com-  
merce, a transporté son cabinet de la rue Neuve, 5, dans  
la rue Clermont, 4, à Lyon.  
Le même changement a lieu pour M<sup>me</sup> RAVIER, faiseuse  
de corsets. (828)

DU 1<sup>er</sup> AU 10 JUILLET INCLUSIVEMENT,

## LES HIRONDELLES

Dont la marche est supérieure  
à celle de tous les bateaux de la Saône.

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 5 heures du matin. (834)

SEUL DÉPÔT

A Lyon, chez M<sup>me</sup> veuve Ravy, rue Puits-Gaillot, n. 7, des  
articles renommés de la maison Rousseau de Paris. L'EAU  
DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et  
pour toujours les cheveux et les favoris dans toutes nuances; LA  
POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute  
des cheveux et les fait pousser en peu de temps; L'ÉPLA-  
TOIN DU SÉRIAL, qui fait tomber les poils du visage ou  
des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau;  
LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la  
peau la plus brune; L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rous-  
seurs et toutes les taches du visage; L'EAU ROSE DE LA  
COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et natu-  
rel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.—Prix:  
5 fr. chaque article. (6150)

## En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15, à Lyon.

Bandages, Suspensoirs, Bougies, Sondes,  
Pessaires, Plaques et Bracelets à cautère,  
Suppositoires, Charpie, Spéculum, etc.

Teterelles et Bouts de rechange,  
Mamelons, Tire-lait, Hochets en gomme,  
Tubes et Cornets acoustiques, Colliers, etc.

Eaux minérales naturelles, Vichy, Mont-d'Or, Saint-Galmier, Contrexeville, Spa, Vals, etc.

#### AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le Sirop com-  
posé de Salsepareille, dit de Cuisineur, est le remède authen-  
tiquement approuvé par une nombreuse commission médicale  
pour la complète guérison des maladies secrètes et maladies  
provenant d'un sang échauffé.

Sevend par flacons de 5 francs et de 3 francs, avec un pros-  
pectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à  
Lyon. (7710)

#### DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien  
à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est  
reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guéri-  
son des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rou-  
geurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la  
goutte et des rhumatismes. (7421)

S'adresser à la pharmacie Quet, rue de l'Arbre-Sec, 31.

## PHARMACIE ALYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

### DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales  
retrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupa-  
tions journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermazou, rue de la Comédie. (7381)

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. REBIGIANI, professeur de langue italienne, demeure  
maintenant quai de l'Archevêché, n. 28. (7422)

#### MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE  
DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison  
radicale et sans rechute des maladies vénériennes,  
dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles  
soient. — Ne pas confondre cette préparation avec le  
sirop. — Prix du flacon: 20 fr.; le demi-flacon, 10 fr.

Dépôt, pour Lyon, BERTRAND, place  
Bellecour, 12; Marseille, THUMIN, rue de  
Rome, 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue  
de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-  
Jésuites, tous pharmaciens. (7181)

#### Assurance Mutuelle

CONTRE  
L'INCENDIE.

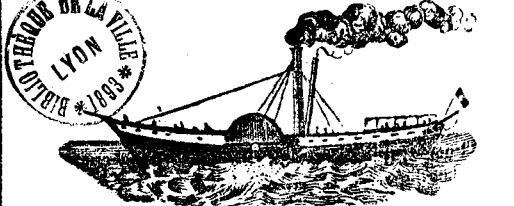
A partir du 4 juillet, les bureaux de la Compagnie seront  
établis place des Pénitents-de-la-Croix, n. 5, au 2<sup>e</sup>. (816)

#### AVIS.

MM. les amateurs sont prévenus que MM. ROGIE frères  
arrivent le 2 juillet prochain avec un superbe convoi de  
CHEVAUX ASSORTIS.  
Ils seront logés au Flacon-d'Argent, à la Guillotière.  
(825)

#### Bateaux à Vapeur.

COMPAGNIE DU RHONE SUPÉRIEUR.  
Lyon, cours d'Herbouville, 4.



## PROMENADE A LA GROTTE

DE LA BALME

ET AU SAULT.

Dimanche 3 juillet 1842.

DÉPART A CINQ HEURES DU MATIN.

Nota.—En cas de mauvais temps, la promenade sera rep-  
voyée au dimanche suivant. (6525)

APPROBATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

2 fr. 50 c. PILULES la boîte de 72.

#### De proto-carbonate de fer soluble.

Pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches,  
retards et suppressions, les constitutions délicates,  
épuisements, maux d'estomac, perte d'appétit. — Seul  
dépôt à Lyon, pharmacie LAROCHE, rue Saint-Poly-  
carpe, 10. (8191)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS,  
rue Poulaiterie, 19.